



Mercredi 6 juillet 2016

MESSAGE QUOTIDIEN DE MARIE, ROSE DE LA PAIX, TRANSMIS DANS LA VILLE DE FÁTIMA, PORTUGAL, AU VOYANT FRÈRE ELÍAS DEL SAGRADO CORAZÓN

Règlement Spirituel et Civique pour les Enfants de Marie

Chers enfants,

En raison de la fin des temps et du début de la purification intérieure des âmes, Je vous remets ce règlement fondamental de consécration des Enfants de Marie, qui, en le signant, accepteront les bases de cette consécration et de ce règlement qui les aideront à rester dans le Plan et dans la Loi de la Hiérarchie, la Loi de l'Amour.

Ce règlement est né pour répondre à la nécessité de prendre soin de tous les Enfants de Marie ; pas seulement de leur consécration en tant que Fils, qui a une valeur spirituelle, mais aussi afin de protéger l'Oeuvre dans des valeurs éthiques, morales et civiques.

Rappelez-vous que les membres de l'Association Marie, Mère de la Divine Conception, s'inscrivent dans l'esprit absolu d'accepter la proposition que les Messagers Divins présentent dans ce cycle.

L'Association Marie est la mère légale et spirituelle qui protège la consécration de tous les Enfants de Marie dans le vécu des valeurs christiques de spiritualité, ainsi que dans l'équilibre moral, éthique et mental.

Etant donné le besoin spirituel d'une consécration plus claire, votre Mère Céleste vous présente en ce jour le règlement fondamental spirituel et civique que les Enfants de Marie, consacrés ou qui se consacreront dans le futur, devront accepter et envoyer signé, en accord avec la proposition et en assumant l'adhésion totale et la confiance en l'orientation de la Hiérarchie spirituelle. C'est pour cette raison fondamentale que chaque Enfant de Marie, consacré depuis longtemps ou récemment, devra faire des vœux devant la Hiérarchie et prendre les engagements suivants :

Premièrement :

Maintenir une vie de prière pour sa propre rédemption et pour celle du monde.

Maintenir un rythme quotidien de prière pour la paix et pour l'accomplissement des Plans du Créateur.

Deuxièmement :

Un Enfant de Marie consacré assume la totale adhésion et l'obéissance aux indications et instructions qu'il reçoit de l'Association Marie, l'entité oecuménique et spirituelle qui le soutient et l'accompagne dans son chemin intérieur.

Troisièmement :

Tout Enfant de Marie, une fois consacré, assume se dissocier de tout mouvement, doctrine, groupe, association sociale humaine ou spirituelle de toute nature s'opposant aux valeurs assumées d'une vie de prière, de service, de miséricorde et de charité inspirée par les Messagers Divins. Cela signifie,



Mes enfants, que chaque Enfant de Marie, une fois consacré, assume la proposition faite par la Très Sainte Vierge et signe également dans ce document son détachement spirituel, moral ou humain de tout mouvement spirituel en dehors du christianisme enseigné par le Très Révérend Seigneur Jésus Christ selon Son Évangile et Son Instruction.

Quatrièmement :

L'Association Marie, en tant que gardienne et porte-parole de tous les Enfants de Marie consacrés, a l'autorité, la permission et la responsabilité devant chacun d'eux d'indiquer, de notifier, d'orienter, d'accompagner et de déterminer leur désengagement de l'entité pour les raisons suivantes :

A) Lorsque des problèmes mentaux se présentent et impliquent que la personne par elle-même ne peut assumer sa propre consécration ni ne peut être assumée par une personne responsable.

B) Devant des preuves évidentes que la personne maintient, d'une manière parallèle, un quelconque lien spirituel et humain avec d'autres mouvements contraires à l'oecuménisme chrétien et qui sont en dehors de la proposition d'être Enfant de Marie.

C) Dans toute situation, qu'elle soit spirituelle, mentale ou humaine, qui l'empêche d'assumer sa propre consécration ou qui met en danger et compromet l'Association Marie ou d'autres enfants consacrés.

D) Par diffamation, abus verbal, social ou public concernant l'Oeuvre de la Très Sainte Vierge Marie ou pouvant générer des confusions, des commentaires ou n'importe quel type de mouvement individuel ou collectif compromettant les valeurs de respect, de fraternité et de transparence exercées entre les membres inscrits à l'Association Marie.

E) Par décès. Dans ce cas, l'Enfant consacré sera radié des registres de l'Association, gardant, parmi tous les Enfants consacrés, la présence de cette âme dans le Royaume des Cieux. L'Association Marie émettra un document pour les proches les informant de la décision prise.

F) Devant toute autre situation spirituelle, mentale, émotionnelle ou humaine pouvant compromettre sa propre consécration pour des raisons de purification de ces temps.

Chaque Enfant de Marie assume, par un document signé, qu'il peut être désengagé officiellement de sa consécration et qu'il accepte librement de maintenir sa consécration intérieure avec la Mère Divine. En cas de désinscription, il ne pourra pas porter les éléments reçus au moment de sa consécration. Par conséquent, il devra restituer tous ces éléments pour préserver, de lui-même ou de sa propre incapacité, l'Oeuvre de la Hiérarchie Céleste.

Cinquièmement :

Tous les Enfants de Marie, par ce document qui devra être signé par chacun, assumeront et accepteront en toute confiance chaque décision, action ou procédure du Conseil de l'Association Marie, à propos de leur possible désinscription de l'entité, celle qui les intègre comme membres consacrés de l'Association Marie. Chaque affilié accepte pleinement toute observation ou décision qui, pour des raisons logiques, peut conduire l'Association à prendre une décision rapide.

Ce règlement vise à renforcer l'engagement véritable de chaque consacré devant la Hiérarchie et en tant que réponse saine et harmonieuse pour protéger de lui-même ce que la Divinité essaye de construire, en assumant qu'en temps de purification, tout est imprévisible.



Je vous serai reconnaissante d'envoyer par le Conseil de l'Association Marie une copie de ce document à tous Mes Enfants consacrés pour que, le plus tôt possible, ils le renvoient signé afin d'être enregistré et archivé.

Si un Enfant n'accepte pas ce règlement, Je demande avec amour qu'il remette tous les éléments de consécration et qu'il se rapproche d'un Centre Marial pour prier et pour demander de la Lumière, parce que la consécration est un engagement assumé consciemment par amour au Plan.

Je vous remercie de Me comprendre !

Pour une finalité majeure,

Votre Mère Marie, Rose de la Paix